

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2019

N° 2019-74B

L'an deux mille dix-neuf, 4 juin, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Guchen, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri,

Titulaires absents (3) : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
	Dont 0 procurations
Votes pour :	7
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	28 mai 2019

La CCAL est sociétaire de la SCIC « Mangeons Ha-Py » (délibération n° 2018-15) qui est une plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires issus du département des Hautes-Pyrénées. Cette plateforme s'appuie principalement sur la restauration scolaire mais aurait un intérêt à toucher les centres de vacances qui représentent des volumes importants et qui peuvent permettre un lissage de l'activité pendant les périodes de vacances scolaires. Une réunion pour sensibiliser des cuisiniers et gestionnaires de centres de vacances s'est tenue à Val Louron en mars dernier mais relativement peu de centres de vacances étaient représentés.

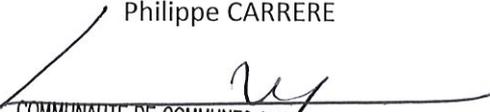
Il est proposé d'essayer de mobiliser plus largement les centres de vacances du territoire Aure Louron (voire les Logis d'Aure et la restauration scolaire) afin de diffuser l'information de la SCIC lors d'une réunion de présentation qui se ferait en lien avec Mickaël MARTINEZ (CDA65) et Maïlys BANDELONI (Mangeons Ha-Py). La CC Aure Louron pourrait prendre en charge l'organisation pratico-logistique de cette réunion : réservation d'une salle, définition d'un listing de contacts à convier, diffusion des invitations, etc.

OBJET : Mangeons Ha-Py – informations aux centres de vacances

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU